



VetAgro Sup

École Nationale des
Services Vétérinaires



Catalogue ENSV

Semaine presentie / Code EPICEA

voir site ENSV

<http://www.ensv.fr/formations/format-ion-continue>

Durée : 2 jours

Lieu : DGAI - Paris

Public :

- Agents des services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) ;
- Agents des services régionaux de l'alimentation (SRAL) ;
- Agents des douanes spécialisés.

Organismes pressentis pour intervenir :

- Direction Générale de l'Alimentation (DGA/SIVEP),
- Poste d'Inspection Frontalier.

Responsable pédagogique :

Anne-Cécile MEYER-WARNOD, ENSV

Inscriptions :

ENSV

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L'ETOILE

formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Prix d'inscription : 740 €

Les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l'agriculture bénéficient de la gratuité pour cette formation

Commanditaire : ministère chargé de l'agriculture

Contrôles à l'importation des sous-produits d'origine animale

Contexte :

Le marché unique a déplacé les frontières sanitaires aux limites de la Communauté et instauré des points de contrôle obligatoires à l'entrée du territoire pour les produits animaux et végétaux. Ainsi, les lots importés doivent être présentés dans des postes d'inspection positionnés près des frontières à des points de forte concentration du trafic : ports de commerce maritimes, aéroports internationaux et grands axes routiers.

Ce stage s'intéresse à l'harmonisation des modalités et méthodes présidant aux contrôles vétérinaires à l'importation de sous-produits animaux en provenance des pays tiers.

Objectif général :

Connaître et maîtriser la réglementation sur les sous-produits animaux et produits dérivés et l'architecture des textes. Identifier les règles présidant à l'importation et à la circulation des sous-produits animaux.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre l'architecture des règlements n°142/2011 et n°1069/2009,
- Comprendre les exigences en matière de contrôles à l'importation relatives à ces produits,
- Être capable de réaliser un contrôle à l'importation sur les sous-produits animaux,
- Connaître les marchandises soumises à la procédure article 8 de la directive 97/78/CE,
- Connaître les nécessités d'agrément ou d'enregistrement des établissements manipulant et stockant des sous-produits animaux,
- Focus sur les laines et poils et les produits à usage technique,
- Focus sur les sous-produits animaux destinés aux laboratoires.

Contenu :

- L'environnement institutionnel des postes d'inspection frontaliers ;
- Les fondements juridiques du contrôle vétérinaire à l'importation ;
- Les modalités générales et particulières du contrôle ;
- Les systèmes d'information et les systèmes d'enregistrement des contrôles.

Méthodes pédagogiques : conférences, études de cas, échanges avec la salle.

Pré-requis : Connaissance de l'architecture des règlements 142/2011 et 1069/2009.